

Le 24 avril 2009

Madame Diane Lafrance  
Présidente  
Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke – CSN  
Pavillon 2

Madame,

Comme suite à notre rencontre du 21 avril dernier et compte tenu des sujets discutés, voici la proposition sur laquelle nous serions prêts à faire une entente.

**PROPOSITION :**

Les principes suivants seraient pris en considération lors de la confection des horaires des enseignants.

Sauf exception :

- l'enseignant qui commence ses cours à 8 h 30 n'aura pas de cours se terminant à 18 h 30 cette même journée;
- l'enseignant qui termine ses cours à 18 h 30 n'aura pas de cours du soir;
- l'enseignant termine, au plus, une seule fois dans la semaine ses cours à 18 h 30.

Par ailleurs, le Cégep répond actuellement de façon positive à un grand nombre de demandes d'exceptions à l'horaire en lien avec des besoins de conciliation travail-famille. Nous proposons de maintenir le même niveau de réponses positives, pourvu que le nombre de demandes d'exception n'augmente pas de façon notable. Par exemple, de nombreuses demandes sont à l'effet de ne pas avoir de cours après 16 h 30. Le Cégep s'engagerait de plus, lorsqu'une demande ne pourrait être réalisée, à en aviser l'enseignant concerné au moins quatre semaines avant le début des cours.

À la demande d'une des parties, une rencontre serait tenue pour examiner les motifs des cas d'exception.

Advenant que ces principes soient acceptés, dans le cadre d'une entente à cet effet, ceux-ci seraient mis en application dès la confection des horaires de l'automne 2009.

Nous sommes persuadés que ces principes, ajoutés à ceux déjà existants lors de la confection des horaires et aux propositions présentées lors de la rencontre du personnel le 14 janvier dernier, sauront atténuer de façon importante l'impact créé par l'élargissement de la plage horaire visant, rappelons-le, à permettre une accessibilité accrue aux études.

Nous espérons une réponse dans les meilleurs délais afin de pouvoir tenir compte de ces principes, le cas échéant, étant donné que la confection des horaires débutera incessamment.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le directeur du Service  
des ressources humaines,



Yves Demers

YD/lb

c. c. M. Claude Tétreault  
Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke - CSN